



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE DE DIRECTION

SÉANCE DU 10 avril 2025

Département
De la
HAUTE SAVOIE

ARRONDISSEMENT
De
BONNEVILLE

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à 19h00, le Comité de direction Faucigny Glières Tourisme dûment convoqué le 03 avril, s'est réuni salle consulaire, mairie de Bonneville, sous la Présidence de Madame Amalia Jourdan présidente.

ETAIENT PRESENTS () :

Mme JOURDAN Amalia, Mme BALLARA Patricia, Mme BLANC Dominique, M. BROISIN Sébastien, Mme COFFY Géraldine, , Mme JAUN Christelle, , Mme MICHEL Sheila, Mme JORAT Josiane, M. NAVARRO Daniel, M REVILLOD Maurice, M BOISIER Adrien, Mme ALLARD Sylvie

Nombre de membres :

Présents : 12

Absents représentés : 1

Absents :

ABSENTS REPRESENTES () : M. MENEGON Daniel donne pouvoir à madame Amalia Jourdan

VOTES :

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ABSENTS () :

MR MAZAROTTI Yves, M. MONNET Philippe, M. PERRY Christophe, M LAPORTE Gilbert, Mme Fernandez Julie, M LAVAL Luc

Secrétaire de séance nommée : Madame Jaun Christelle

35. DECISIONS BUDGETAIRES - BUDGET PRIMITIF 2025

VU le code du tourisme et notamment les articles L 133-4 à L 133-10 relatifs aux dispositions applicables aux offices de tourisme constitués sous la forme d'un établissement public industriel et commercial ;
VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2221-5, L2312-1 ;
VU la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 ;
VU la délibération n°10-2024 du comité de direction de Faucigny Glières en date du 06 mars 2024 relative au débat d'orientation budgétaire conduit pour 2024 ;
VU le projet de budget primitif 2024 présenté ;

CONSIDÉRANT la tenue du comité de direction du 30 janvier 2025 au cours duquel ce projet a été débattu ;

Madame la Présidente présente au comité de direction le budget primitif 2025 annexé à la présente délibération

Il est proposé au comité de direction de :

➤ **APPROUVER** le budget primitif 2025 de l'office de tourisme Faucigny Glières Tourisme équilibré en dépenses et en recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement, par chapitre.

Dépenses			Recettes		
<i>hapitre</i>	<i>ntitulé</i>	<i>Budget 2025</i>	<i>hapitre</i>	<i>ntitulé</i>	<i>Montant</i>
Investissements			Investissements		
01	déficit section invest reporté		01	solde d'exécution	43 290,00 €
16	emprunts et dettes assimilées	61 200,00 €	13	subventions d'investissement	
20	immobilisations incorporelles	12 408,00 €	16	emprunts et dettes assimilées	

04	subventions d'équipements versées		021	vir de la section de fonctionnement	58 611,87 €
20	Dépense imprévues	7 693,87 €			
21	immobilisations corporelles	27 600,00 €	040	opérations d'ordre de transfert entre sections	7 000,00 €
23	immobilisations en cours				
40	opérations d'ordre de transfert entre section				
Total dépenses d'investissements		108 901,87 €	Total recettes d'investissements		108 901,87 €
Fonctionnement			Fonctionnement		
11	charges à caractère général	142 490,94 €	02	excédent fonctionnement reporté	75 611,87 €
11	charges à caractère général SOLAISON	65 000,00 €	13	atténuation de charges	
12	charges de personnel	244 800,00 €	0	produits de services, du domaine	56 967,00 €
12	charges de personnel SOLAISON	55 000,00 €	0	produits de services, SOLAISON	78 000,00 €
14	atténuations de produits		4	dotations et participations	330 323,94 €
65	autres charges de gestion		4	dotations et participations, SOLAISON	42 000,00 €
66	charges financières		5	autres produits de gestion courante	
67	charges exceptionnelles		7	produits exceptionnels	
022	dépenses imprévues	10 000,00 €			
023	Vir à la section d'investissements	58 611,87 €			
042	Opérations d'ordre de tranfert entre sections	7 000,00 €	42	opérations d'ordre de transfert entre sections	
Total dépenses de fonctionnement		582 902,81 €	Total recettes de fonctionnement		582 902,81 €
Total dépenses		691 804,68 €	Total recettes		691 804,68 €

LE COMITE DE DIRECTION APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **APPROUVE** le budget primitif 2025 de l'office de tourisme Faucigny Glières Tourisme équilibré en dépenses et en recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement, par chapitre.

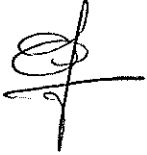
Dépenses			Recettes		
chapitre	ntitulé	Budget 2025	chapitre	ntitulé	Montant
Investissements			Investissements		
01	déficit section invest reporté		1	solde d'exécution	43 290,00 €
16	emprunts et dettes assimilées	61 200,00 €	13	subventions d'investissement	
20	immobilisations incorporelles	12 408,00 €	16	emprunts et dettes assimilées	
204	subventions d'équipements versées		021	vir de la section de fonctionnement	58 611,87 €
20	dépense imprévues	7 693,87 €			
21	immobilisations corporelles	27 600,00 €	040	opérations d'ordre de transfert entre sections	7 000,00 €
23	immobilisations en cours				
040	opérations d'ordre de transfert entre section				
Total dépenses d'investissements		108 901,87 €	Total recettes d'investissements		108 901,87 €
Fonctionnement			Fonctionnement		
11	Charges à caractère général	124226 .80 €	002	excédent fonctionnement reporté	75 611,87 €
11	Charges à caractère général SOLAISON	65 000,00 €	013	atténuation de charges	
12	charges de personnel	244 800,00 €	70	produits de services, domaine	56 967,00 €
12	charges de personnel SOLAISON	55 000,00 €	70	produits de services, SOLAISON	78 000,00 €
14	atténuations de produits		74	dotations et participations	330 323,94 €
65	autres charges de gestion	18264 .14	74	dotations et participations, SOLAISON	42 000,00 €
66	charges financières		75	autres produits de gestion courante	
67	charges exceptionnelles		77	produits exceptionnels	
022	dépenses imprévues	10 000,00 €			
023	vir à la section d'investissements	58 611,87 €			
042	opérations d'ordre de transfert entre sections	7 000,00 €	042	opérations d'ordre de transfert entre sections	

Total dépenses de fonctionnement	582 902,81 €	Total recettes de fonctionnement	582 902,81 €
Total dépenses	691 804,68 €	Total recettes	691 804,68 €

Ainsi fait et délibéré à l'unanimité, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance :

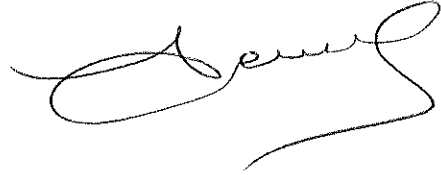
Christelle Jaun



...

La présidente :

Amalia Jourdan



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du Président de la Communauté de communes Faucigny Glières, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Pour une délibération relevant du contentieux électoral, l'article R119 du Code électoral s'applique : recours dans un délai de cinq jours.